



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J. Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

Flash
Ecoles 974

Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-unsa974.org> les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

FLASH n°2 2017-2018 Lundi 28 Août 2017 SE-UNSA 974

Sommaire :

- 1- Ajustements de rentrée : 16 ouvertures de classes
- 2- Infos de rentrée 1^{er} Degré
- 3- Manque d'ATSEM sur les écoles maternelles du Tampon

1/ Ajustements de rentrée : 16 ouvertures de classes

Le groupe de travail « ajustement de la carte scolaire du 1er degré » s'est tenu le 25/08/17.

La base de travail portait sur : 16 moyens d'ouverture disponibles.

Les ouvertures seront effectives le plus tôt possible dans les écoles :

- Le rectorat informera les IEN.
- Les inspections peuvent affecter un remplaçant jusqu'à la nomination des enseignants. Elle devrait se situer au plus tard à la fin août.

16 écoles sont concernées par une ouverture de classe :

- 1 - EM Piton St Leu, IEN Saint-Leu : 1 mat (nbre de cl : 6)
- 2 - EE Pablo Picasso, IEN Avirons/Etang Salé : 1 élem (nbre de cl : 14 - direction : décharge totale)
- 3 et 4 - EM Centre Bras Panon, IEN Bras Panon : 2 mat (nbre de cl : 13 - direction : décharge totale)
- 5 - EE Michel Debré, IEN Petite Ile : 1 mat (nbre de cl : 11)
- 6 - EE Leconte De Lisle, IEN Saint-Paul 1 : 1 élem (nbre de cl : 9)
- 7 - EE Just Sauveur, IEN Tampon 1 : 1 élem (nbre de cl : 19)
- 8 - EE Bois de Couleurs, IEN Bras Panon : 1 élem (nbre de cl : 17)
- 9 - EM Langevin, IEN St-Joseph : 1 mat (nbre de cl : 7)
- 10 - EE Les Combavas, IEN Saint-Paul 3: 1 élem (nbre de cl : 15)
- 11 - EE Candide Azema B, IEN Saint-Denis 3 : 1 élem (nbre de cl : 11 - direction : ½ décharge)
- 12 - EE Sissy Robert (Ex Bois Rouge), IEN Sainte-Marie : 1 mat (nbre de cl : 13)
- 13 - EE Henri Lapierre, IEN Petite Ile : 1 élem (nbre de cl : 12)
- 14 - EM Ann Mary Gaudin de La Grange, IEN Sainte-Marie : 1 mat (nbre de cl : 11)
- 15 - EE Mathilde Frappier de Montbenoit, IEN St Paul 2 : 1 élem (nbre de cl : 15)
- 16 - EE De Grand Canal, IEN Saint-Denis 2 : 1 élem (nbre de cl : 12)

+ Transformation poste PDMQDC en classe élémentaire :
EE Julie Huet, IEN Saint-Benoit : 1 élem (nbre de cl : 17)

+ Attente OUVERTURE si confirmation IEN Petite Ile pour salle et places disponibles :
EE Jacques Prévert : 1 élem, si non confirmation le flux d'élèves sera transféré à EE Jean Albany

+ Réajustement de structure entre les écoles : EE Ambroise Vollard et EE Anatole France, IEN Saint-Pierre 2.
Suite aux travaux à Ambroise Vollard, les élèves devaient être orientés vers Anatole France mais le transfert n'a pas été effectué ; l'ouverture de la classe maternelle actée lors du CTA de mars 2017 à Anatole France ne se justifie plus. Conséquence :

EE Ambroise Vollard récupère : 1 mat (nbre de cl : 20)
EE Anatole France ferme : - 1 mat (nbre de cl : 15)

Pour EE Jean Baptiste Bossard, IEN Saint-Denis 2 : 3 CP sont dédoublés donc création de 6 CP à 12 ; le nombre total de classes passe de 20 à 23.

Pour les écoles EE Odile Elie et EM Bois Joli, IEN Bras Panon : transfert des classes acté vers la nouvelle école EE André Marimoutou (nbre de cl : 6 - direction : 0,25 décharge)

EE Odile Elie : - 3 élem
EM Bois Joli : - 3 mat

Pour l'EE Claire Henou, IEN Bras Panon : Pas d'ouverture, le flux d'élèves supplémentaire sera transféré à EE Zulmée Pinot, car le projet de transfert de l'Ulis vers Zulmée Pinot a été annulé.

Pour EE Ma Pensée (Ex Rivière des Roches II), IEN Bras Panon : Pas d'ouverture faute de local

Pour EM Les Gaspards, IEN Sainte-Marie : Pas d'ouverture faute de local
Le SE-UNSA est intervenu avec beaucoup d'insistance auprès de l'IA-Daasen pour qu'aucune fermeture de classe ne se fasse à cette rentrée et a obtenu gain de cause.
Pas de fermeture à l'école EM Etang Saint-Leu.

La mise en place des CP à 12 dans les écoles REP+ a une incidence sur les décharges de direction.
L'administration fait savoir aux directrices/directeurs que les décharges seront ajustées dès que les arrêtés de nomination tomberont. Donc encore un petit peu patience.

L'équipe du SE-UNSA se tient à votre disposition pour de plus amples informations.

2/ Infos de rentrée 1D

-Liste complémentaire CRPE : 44 recrutements effectués. Les collègues recrutés sont en formation comme les autres PES (mi-temps école et mi-temps ESPE)

-Les classes de CP à 12 ont été créées sur les fonds propres de l'académie sans toucher à la réserve de postes de rentrée.

-Création de CP à 12 : nbre d'élèves par classe peut-être supérieur à 12 et ne peut dépasser 14
2 cas constatés : effectif CP > à 14

EE Tan Rouge Saint-Paul : 31 él pour 1CP à 16 et 1CP à 15 (pas de local)

EE Michel Debré Saint-Pierre : 31 él pour 1CP à 16 et 1CP à 15 (IEN n'a rien signalé)

-Psy EN : 16 postes vacants ; la DPES lancera un appel à candidature sur toutes les académies afin de recruter les candidats par INEAT.

-Les OS ont redemandé à l'administration de nous faire parvenir le nombre de postes G et Psy EN restés vacants ainsi que leur implantation.

-Enseignant référent : pour les 2 postes restés vacants, des solutions ont été trouvés par M. Astourne , IEN ASH.

-L'IA rappelle que les CP à 12 ne doivent être comptabilisés dans l'effectif global pour le calcul de la moyenne d'une école.

Ex : une école élémentaire de 14 classes en REP+ avec un E/C= 24, pour un effectif global de 285 élèves avec 4 CP (49 élèves). Le nombre d'élèves de CP doit être retiré de l'effectif total ($285 - 49 = 236$) et la moyenne de l'école se comptabilise comme suit : nombre d'élèves (du CE1 au CM2) divisé par nombre de classes restant.

Soit $236 \text{ él} / 10 \text{ cl} = 23,6 \text{ él par classe}$.

-Sur notre académie, 21 classes de CP sont en co-intervention (2 maîtres par classe)

-Contrats aidés de l'Education Nationale :

Tous les contrats aidés pour l'aide aux enfants en situation de handicap (accompagnement individuel ou

collectif) ont été débloqués.

Au 01/09/17, transformations de CUI en AESH : 217 contrats aidés CUI sont supprimés et sont transformés en 124 ETP d'AESH contrats pérennes.

Pour l'aide à la direction d'école il faudra attendre encore un peu.

3/ Manque d'ATSEM sur les écoles maternelles du TAMPON

Le SE-UNSA avec l'intersyndicale rencontrera le Recteur en présence des deux IEN du Tampon le mardi 29 août à 9h30 afin d'évoquer la situation sur Le Tampon.

Le mercredi 30 août nous appelons tous les collègues des écoles maternelles du Tampon mais aussi les collègues des écoles élémentaires (par solidarité) à se réunir dès 13h devant la mairie du Tampon. Durant ce rassemblement nous espérons obtenir une audience avec le maire, nous lui expliquerons concrètement l'impossibilité de mener nos missions d'éducation quand ni l'hygiène ni la sécurité des élèves n'est assurée.

L'équipe du SE-UNSA de la Réunion

SYNDICALISATION 2017-2018

Le SE-UNSA ne vit essentiellement qu'avec les cotisations de ses adhérents. Le versement d'une cotisation syndicale permet de réduire ses impôts des 2/3 de son montant, par exemple une cotisation de 180€ donnera une réduction de 120€ du montant de l'impôt. Montant réel de l'adhésion : 60€.

3 moyens de payer sa cotisation

- par prélèvement automatique : remplir le bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement

http://www.se-uns974.org/contact/adhesion/Bulletin_adh-17-18.pdf

autorisation de prélèvement: www.se-uns974.org/contact/adhesion/prelevementSEPA-17-18.pdf

Chaque mois (de septembre à juin donc en 10fois) 1/10ème du montant de la cotisation est prélevé.

Si vous souhaitez des prélèvements en 2-3... fois il suffit de l'indiquer sur la fiche de cotisation.

Si vous avez choisi ce mode de paiement en 2016-2017 **il est automatiquement reconduit.**

- par chèque(s) : remplir le bulletin d'adhésion

- par carte bancaire en ligne sur le site sécurisé du syndicat: <http://www.se-uns974.org/spip.php?rubrique182>

L'équipe du SE UNSA se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter :

Adresse mail : 974@se-uns974.org Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D-dans l'onglet « Objet » du mail

ex : 1D-Demande de renseignements xxxxxxxxx

Par téléphone : Responsable 1^{er} degré : Sonia LAPIERRE

	Circonscriptions	Correspondant	N° de Téléphone
Secteur Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
		CADET Marie-Claude	06 92 17 08 92
	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	TAURAN Véronique	06 92 64 95 67
Nord	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André Ste Suzanne	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64

Sud	Tampon St Pierre	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
ASH		VERDIER Michèle	06 92 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	06 92 69 42 95
Responsable Jeunes	Enseignants	GACEM Houria	06 92 20 90 79
Responsable Contractuels	(AED/CAE/CUI/AESH)	GERVAIS Sylvain	06 9224 99 14